



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	9	0

SEANCE du vendredi 6 février 2015

**OBJET : 08-1 - OFFICE DE
TOURISME ET DES CONGRES - PALAIS
DES CONGRES - CONVENTION DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -
AVENANT N°1 - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Le vendredi 6 février 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30/01/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric DUPLAY à M. Hassan EL JAZOULI
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE
M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Marc GERIOS à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

54415

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 12 FEV. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 13 FEV. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Par un contrat signé le 2 juillet 2009, la Commune d'Antibes (ci-après « la Commune ») a attribué à la société ANTIBES INVEST (ci-après « l'Emphytéote ») l'aménagement du site du Palais des Congrès sous forme d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA).

Dans le cadre de ce contrat, l'Emphytéote a construit un ensemble immobilier – dit ouvrage – dont un volume constitue un Palais des Congrès et un volume est affecté à des activités commerciales.

Indissociable du Bail Emphytéotique, une Convention de Mise à Disposition, dont l'objet est de mettre à disposition de la Ville les volumes correspondants au Palais des Congrès, a également été signée le 2 juillet 2009.

Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public de quasi-régie signé le 8 novembre 2012, la Ville a confié à son Office de Tourisme, Etablissement Public Industriel et Commercial sur lequel elle exerce un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services au sens de la jurisprudence communautaire, la gestion du Palais des Congrès.

S'agissant d'une première ouverture au public, ce contrat prévoyait, en son article 17-3 « Subvention d'équipement », que :

« Afin d'éviter une hausse excessive des tarifs aux usagers du Service Public par rapport à ceux communément pratiqués pour un ouvrage comparable au moment de l'ouverture du Palais des Congrès, la Ville versera au DELEGATAIRE une subvention d'équipement au titre de l'ensemble des travaux et investissements à caractère d'immobilisations précédant la première ouverture au public - nécessaires à l'exploitation dans les meilleures conditions du Palais des Congrès par le DELEGATAIRE, étant naturellement entendu que l'EPIC Office de Tourisme, DELEGATAIRE de Service Public, est assujéti en la circonstance aux règles du Code des Marchés Publics. (...) »

Or, depuis l'ouverture du Palais des Congrès en octobre 2013, certains équipements sont apparus ou apparaissent nécessaires pour répondre aux besoins des utilisateurs du Palais des Congrès pour un montant total de 399 718,87 € (2014-2015 inclus) par le biais de subventions d'équipements.

En effet, la réussite commerciale du Palais des Congrès – dont le lancement peut d'ores et déjà être qualifié de succès – est essentielle afin de générer une activité hors saison balnéaire au quartier de Juan-les-Pins, et, plus largement, d'apporter des retombées économiques substantielles sur le territoire d'Antibes Juan-les-Pins ainsi que celui de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

À cet égard, et afin de permettre une attractivité de cet équipement encore plus importante – sur un secteur très fortement concurrentiel et dans un contexte économique difficile – la Commune et son office de Tourisme, délégataire du service public, ont convenu des dispositions précisées dans l'avenant joint à la présente délibération.

La Commission de Délégation de Service Public s'est prononcée à l'égard du présent projet lors de sa séance du 30 janvier 2015.

Le Comité Directeur de l'office de tourisme se prononcera sur la signature de cet avenant lors d'un prochain conseil d'administration.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

08-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - PALAIS DES CONGRES - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 41 voix POUR sur 49 (8 contre : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public de gestion du palais des Congrès permettant la régularisation et le versement d'une subvention d'équipement d'un montant total de 399 718,87 € (2014-2015 inclus).

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.08-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - PALAIS DES CONGRES - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT N.1 - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 13/02/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2015

Numéro de l'acte : DCM544-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150206-DCM544-15-DE

Date de décision : 06/02/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public